

## LES CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES ATELIERS RROSE SELAVY

### 1. LES ABONNEMENTS

#### 1.1 Fonctionnement du cours hebdomadaire

- **1.1.1 L'inscription**  
Le cours hebdomadaire est soumis à un abonnement trimestriel ou annuel. L'inscription se fait avant le début du premier cours. On peut s'inscrire tout au long de l'année au prorata du nombre de séances restant trimestrielles ou annuelles au tarif du cours « à l'unité » ou à un tarif dégressif à partir de 6 cours.
- **1.1.2 Le nombre de cours**  
Chaque trimestre comprend en général 12 cours. Ce nombre peut varier selon la discipline ou le calendrier.
- **1.1.3 La fréquence du cours**  
Les cours ont lieu en général une fois par semaine hors vacances scolaires (certaines disciplines peuvent avoir un rythme mensuel ou semi-mensuel).
- **1.1.4 Le planning de l'élève**  
Chaque élève est inscrit à un jour et un horaire précis et les **changements d'horaires doivent rester exceptionnels**. Ils ne peuvent être confirmés que dans la limite des places disponibles.
- **1.1.5 Les fournitures**  
Les fournitures de base sont comprises dans l'inscription.
- **1.1.6 Les absences**  
En cas d'impossibilité d'assister à un cours, les Ateliers Rose Sélavy offrent la possibilité de reporter ou de récupérer ce cours dans la même discipline, dans la mesure des places disponibles et à la condition d'en être informés 48H à l'avance. Dans tous les cas, le nombre de cours récupérables **se limite à 2 cours dans le trimestre et aucun report ne peut se faire d'un trimestre à l'autre** afin de ne pas perturber le bon déroulement des cours.

#### 1.2 Les modalités de règlement

- **1.2.1 Les frais d'inscription**  
Ils couvrent les frais administratifs et d'assurance de septembre à août. Ils sont payés simultanément avec le règlement de la première inscription trimestrielle ou annuelle. Ils sont facturés une seule fois dans l'année quel que soit le nombre de disciplines pris par l'élève. Un élève qui souscrit à plusieurs disciplines dans un trimestre ou une année ne payera qu'une fois les frais d'inscription. Ceux-ci ne sont pas remboursables. Ils sont également dus pour la prise des cours à l'unité. (Dès le deuxième cours)
- **1.2.2 Le délai de règlement**  
Le règlement d'un abonnement trimestriel se fera au **plus tard lors du 2<sup>ème</sup> cours**. Dans le cas d'un abonnement annuel, (qui permet une réservation ferme à l'année) les Ateliers Rose Sélavy offrent la facilité L'accès au cours ne sera autorisé qu'après acquittement du règlement..  
Il existe des tarifs dégressifs sur des abonnements à l'année ou des inscriptions à des disciplines multiples. (Voir grille tarifaire)  
Une fois l'inscription faite et réglée, il ne sera procédé à aucun remboursement quel que soit le motif évoqué. (Des cours d'essai payants sont proposés afin que chacun puisse tester sa motivation avant tout engagement.)
- **1.2.3 Le mode de règlement**  
Les règlements peuvent se faire par espèces, carte bancaire ou par virement. Les ateliers n'acceptent plus de règlement par chèque Une facture sera fournie sur demande.  
Il ne sera procédé à aucun remboursement une fois l'inscription faite. Cependant, l'atelier propose, dans le cadre de ses possibilités, de changer de discipline ou d'horaire.

### 2. LES ATELIERS LIBRES

Les ateliers libres sont payants et exclusivement réservés aux élèves inscrits au trimestre ou à l'année.

Ils sont à la disposition des élèves du lundi au vendredi à la condition que ces derniers s'inscrivent au minimum 48H à l'avance et règlent avant la prestation.

Le matériel (terre, outils, fournitures) sera dans tous les cas fourni par l'élève et en aucun cas le matériel de l'atelier ne pourra être utilisé pendant les ateliers libres..

Aucun élève ne sera accepté en atelier libre s'il ne s'est pas inscrit au préalable.

Afin que tous les élèves puissent bénéficier de cet avantage, il sera toléré un atelier libre de 3H par élève et par semaine

Pour des raisons de sécurité, les ateliers libres ne seront ouverts qu'en présence du personnel de RROSE SELAVY

En cas de dysfonctionnement, la Direction se réserve le droit de suspendre l'ouverture des ateliers libres

Tout élève inscrit sur un trimestre avec un abonnement de 12 cours aura la possibilité de réaliser un ou plusieurs cours supplémentaires exclusivement dans la même discipline et dans la limite des places disponibles.

Le tarif appliqué sera dans ce cas au prorata du règlement du trimestre (plus favorable que le prix à l'unité)

## **6. PARRAINAGE**

Tout élève qui facilitera l'inscription d'une personne présentée par ses soins et s'il y a une confirmation de son inscription au trimestre, le parrain bénéficiera d'un cours gratuit de son choix

(Un cours gratuit par élève inscrit au trimestre - si élève parrainé s'inscrit à l'année (3 trimestres) le parrain bénéficiera de trois cours gratuits.

## **3. LE RESPECT DES LIEUX ET DU MATERIEL**

L'élève s'engage à respecter les lieux de l'atelier, à laisser en bon état et ranger le matériel confié pendant la séance ;

Le matériel est la propriété de l'atelier, l'élève ne peut en aucun cas l'utiliser en dehors des cours

## **4. LE COURS D'ESSAI**

Les Ateliers Rose Sélavy offrent à tout élève qui le souhaite la possibilité de faire un cours d'essai avant tout engagement trimestriel ou annuel. Ce cours d'essai est possible une seule fois pour la même discipline. Il sera réservé et réglé à l'avance pour que l'inscription soit confirmée.

## **5. LE COURS SUPPLEMENTAIRE**

## 7. LE COURS « À L'UNITÉ »

- **7.1** Le cours à l'unité n'est pas recommandé afin de préserver le bon déroulement des cours. Cependant, il sera possible de souscrire à un cours « à l'unité » afin de répondre aux demandes de certains élèves. L'inscription à un cours « à l'unité » doit être réservée 48H à l'avance, il ne peut être confirmé qu'après validation des disponibilités, l'inscription ne sera définitive qu'après règlement.
- **7.2** Dans le cas où l'élève décide de ne pas souscrire à un abonnement annuel mais de s'inscrire à chaque cours, il devra cependant s'acquitter des frais d'inscription dès le 2<sup>ème</sup> cours.

## 8. LES STAGES

### 8.1 Le fonctionnement du stage

- **8.1.1 L'inscription**  
Tout élève est libre de s'inscrire à tout ou une partie du stage. Pour une inscription partielle, il doit réserver ses journées de présence.

### 8.2 Le paiement

- **8.2.1 Le délai de règlement**  
Pour valider l'inscription, le montant total du stage doit être réglé à l'avance.
- **8.2.2 Les frais d'inscription**  
Il n'y a pas de frais d'inscription pour les stages.

### 8.3 L'annulation

- **8.3.1** En cas d'annulation de la part de l'élève à un stage, il ne sera procédé à aucun remboursement.
- **8.3.2** En cas d'annulation de la part de Rose Selavy, l'élève aura la possibilité d'obtenir un avoir ou de se faire intégralement rembourser.

### 8.4 La récupération de cours par des stages

- **8.4.1** Les absences aux cours réguliers ne peuvent donner la possibilité de récupération par des journées de stage. Cependant, des exceptions sont possibles pour certaines disciplines et après validation de la Direction de l'atelier et du professeur concerné.

## 9. LA CUISSON

### 9.1 Le fonctionnement

- **9.1.1 Les modalités de cuisson**  
Toute personne désireuse de faire une cuisson doit remplir un formulaire indiquant la nature de ses pièces et la demande du degré de cuisson.

### 9.2 Les prix et le règlement

- **9.2.1 Les prix**  
Ils sont faits en fonction de la taille des objets à cuire. Un tarif est remis aux intéressés.
- **9.2.3 Le règlement**  
Il intervient impérativement avant la cuisson.

### 9.3 Les délais et les responsabilités

- **9.3.1 Les délais**  
Ils sont donnés à titre indicatif et ne peuvent en aucun cas constituer un engagement ferme des Ateliers Rose Selavy sauf accord écrit.
- **9.3.2 Les responsabilités**  
Les pièces sont sous la responsabilité des artistes qui confient leurs œuvres. Les Ateliers Rose Selavy s'engagent à apporter le plus grand soin à la cuisson des pièces et à leur entreposage dans l'atelier. Néanmoins, ils ne pourront en aucun cas être tenus comme responsables des éventuels dégâts subis.